

Décision du Maire N° 23 – 16 portant avenant n°2 au marché de travaux du lot n°14 de la réfection de la piscine

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'opération de réhabilitation de la piscine de plein air,

Vu la décision du maire n°21-18 en date du 6 décembre 2021 portant attribution des marchés de travaux du lot n°14 – Equipements de bassin,

Vu le marché de travaux portant sur le lot n°14 – Equipements de bassin confié à la société La Maison de la Piscine,

Vu la décision du Maire N° 22 – 33 portant avenants aux marchés de travaux de l'opération de réhabilitation de la piscine dont l'avenant n°1 au lot 14 et l'avenant n°1,

Considérant la moins-value d'un montant de – 1 980€ portant sur la suppression de la main courante immergée inox 316L Ø 42.4 de la banquette immergée du sas de liaison,

Considérant ce projet d'avenant n°2,

DECIDE

1° d'approuver l'avenant n°2 au lot n°14 pour un montant de 1 980,00€ HT soit un impact de -3.53% par rapport au marché modifié.

L'impact global des avenants n°1 et 2 par rapport au marché initial est de 0.30% par rapport au marché initial. :

2° Le montant du marché portant sur le lot n°13 est arrêté comme suit :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	53 981,50 €	10 796,30 €	64 777,80 €
Avenant n°1	2 142,50 €	428,50 €	2 571,00 €
<i>Marché modifié</i>	<i>56 124,00 €</i>	<i>11 224,80 €</i>	<i>67 348,80 €</i>
Avenant n°2	-1 980,00 €	-396,00 €	-2 376,00 €
Marché modifié	54 144,00 €	10 828,80 €	64 972,80 €

3° de signer l'avenant n°2 au lot n°14 correspondant.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 3 mars 2023

Le Maire,
Sylvie CANTREL



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr